

Chronique Roubaissienne

BUREAU: 39, Rue Pauvree, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE: Numéro 433 — TELEPHONE

NOS CANDIDATS

Nous avons donné hier la liste de nos candidats. Nous tenons à la reproduire en tête de notre Chronique Roubaissienne.

Nous sommes, en effet, heureux d'apprendre aux socialistes, qu'ils auront de bons candidats aux élections municipales.

POUR LE PILE, ce sont nos camarades Elévin Bailleul, Achille Carpentier, Achille Du Jardin, Henri Watteaux, Gustave Doise et Jean-Baptiste Lebas.

DANS LE CUL-DE-FOUR, nous trouvons nos camarades Achille Lepère, Adolphe Coupez, Henri Kimppe, Henri Lefebvre, Emile De Cock, Alphonse Debaissieux, Auguste François et Paul Nys.

DANS LE FONTENOTY: Henri Thérin, Pierre Roger, Arthur Hilltop, Lucien François, Louis Dumont, Omer Lamarque.

DANS L'EUPELLE: Henri Thérin, Henri Lefebvre, Jules Bardioux, François Delguste, Joseph Lesaffre, Louis Fiers, Julien Segard, Alexis Vanberge.

DANS LE RAVERDI: Lévin Bailleul, Jean-Baptiste Lebas, César Lemau, Adolphe Delatour, Henri Leurdant, Charles Mangin, Victor Piétra.

Tels sont les citoyens chargés, par la Section Roubaissienne du Parti Socialiste, de déloger M. Motte et sa majorité de l'Hôtel de Ville. Tels sont les citoyens pour lesquels tous les travailleurs doivent, dès aujourd'hui, travailler.

Il existe dans notre cité une forte majorité socialiste, mais grâce à un découpage saillant, une minorité d'électeurs a pu, pendant six ans, être représentée par une majorité de conseillers.

Cela ne doit plus être, cela ne sera plus si tout le monde fait son devoir, si tous les travailleurs comprennent leurs intérêts.

Les citoyens que nous présentons, aux suffrages de nos concitoyens ont toujours vécu au milieu de leurs ouvriers, ils connaissent leurs souffrances, ils connaissent leurs besoins. Ils sont prêts à faire leur devoir, tout leur devoir.

Que les électeurs fassent le leur et tout ira bien.

Tous les capitalistes, tous les salafistes, tous les exploités voteront pour MM. Motte, Roussel et autres Dubois. C'est un devoir pour eux. Mais tous les salariés, tous les producteurs, tous les exploités doivent se dresser en face des soutiens du Capital et crier: Arrrière, messieurs, arrière, nous voulons nos représentants, nos défenseurs et non nos ennemis.

R. L.

LES TARTUFES

Déjà, il n'est pas permis de nuquer du public avec autant de désinvolture.

Elle prétendait l'autre jour que tous les socialistes n'avaient qu'un but en défendant les pinchonoux: accaparer les voix des amateurs de pinsons.

Pour le mieux prouver, elle est revenue à la charge le jour même où elle annonçait le retrait de l'arrêté. Cela permettait à ses lecteurs de trouver, sous le titre « Au jour le jour », un article dans lequel on reconstruit des passages dans le goût de celui-ci:

« L'égalité se résume donc à déclarer qu'en défendant les pinchonoux, — si bruyamment qu'ils paraissent être, — les seuls à s'occuper de la question — ses amis n'ont pas la moindre visée électorale. »

L'égalité permettrait d'en douter. Et l'expérience renforce singulièrement mon incrédulité.

La feuille collectiviste, comme tous les journaux de la Socialie, du reste, a tellement l'habitude de ce genre de réclame, à l'usage des gogos, que, tout en affirmant la désigner, elle s'empresse d'en faire usage quelques lignes plus loin.

« Tout cela, dit-elle, parce que M. Coupez, mari de M. Groussau, s'occupait des fils de Beiges. Tout cela, dit-elle, parce que M. Motte, à la Préfecture. »

Voilà bien le prétexte des affiches de la dernière période électorale. Les socialistes ont donc tout fait pour le moment, surtout alors leurs inventeurs en faveur des fils de Beiges et des pinchonoux, que d'autres, avec moins de bruit, auraient défendu beaucoup mieux, s'ils cherchaient à ressusciter la confiance que les ouvriers roubaissiens leur ont retirée, après l'expérience faite.

Mais, pas plus les « pinchonoux » que les autres ne se laisseront prendre aux pièges grossiers que, dès maintenant, les socialistes leur tendent.

Cela n'est pas assez dupé les gens pour qu'on soit définitivement guéri de l'envie de les voir à l'œuvre.

Tout cela est écrit pour prouver que nos amis faisaient de la politique en défendant les pinchonoux.

Tout cela est écrit aussi pour prouver que la « Croix » n'a rien fait.

Et, afin que tout le monde en soit bien persuadé, tout de suite après le « Au jour le jour », on nous donne un petit fillet intitulé « Pinchonoux, réjouissez-vous », et conçu en ces termes:

« Nous apprenons avec plaisir qu'à la suite des démarches faites à la Préfecture par M. Coupez, M. le Préfet vient de décider de laisser leurs pinsons aux « pinchonoux » et de permettre à ces derniers de continuer leurs concours aux élections municipales. »

« Que va dire l'égalité? Que vont devenir ses projets d'affiches pour la prochaine période électorale? Fiez-vous, la réclame! Ce n'est pas au citoyen roubaissien de se laisser prendre par les « pinchonoux » qui ont voulu leur victoire. »

« Allons, ne nous plions. Le jour où nous dirons que Coupez et M. Leblanc, « l'ajout au maire, avaient eu une entrevue, le jour où nous rappelleront que l'adjoint avait proposé un vote au conseil municipal en faveur des pinchonoux: ce jour-là nous faisons de la politique. »

Mais la « Croix », elle, n'en fait pas en écrivant ce qui précède; mais le « Journal de Roubaix » n'en fait pas en publiant ce qui suit:

« Que tous les « pinchonoux », que tous les amateurs de services, de fauvelles, de tarins, de pinsons et autres chanteurs empruntés, travaillent de joie! Après avoir bataillé ferme pour empêcher le retrait de l'arrêté, les « pinchonoux », grâce à sa puissance et obligés d'obtenir qu'il soit retiré, ont obtenu l'assurance qu'aucun arrêté ne sera pris à l'application de l'arrêté, tant en ce qui concerne les pinchonoux dérangés par les particuliers que les oiseaux vivants mis en vente sur les marchés. »

Estaminet mis à sac

Nous avons raconté, hier, que l'agent Tourjmonde avait été attaqué, dans le quartier du Pile. Grâce à l'intervention de M. Stayer, cabaretier, 95, rue du Pile, il put se dégager et, ses amis arrivant, arrêteront deux apaches bien connus du monde où l'on se fait entretenir par les filles.

Dans la nuit de dimanche à lundi, deux apaches, deux « vengeurs », sont entrés — il était minuit passé — dans l'estaminet tenu par Stayer et demandèrent à boire. Ils étaient plus que pleins.

On paiera plus tard, déclarèrent-ils avec morgue et un ensemble parfait.

— Je ne fais pas crédit, répondit le cabaretier.

Aussitôt les sabots voltigèrent vers le bec de gaz, puis on s'empara des chaises qui volèrent dans la salle.

Le patron voulut s'interposer, mais fut assommé par les deux apaches qui, en un clin d'œil, mirent ses habits en lambeaux.

Un ami du patron, Auguste Buyse, se jeta aussitôt dans la mêlée. A trois, en comptant la femme, on arriva à mettre les apaches dehors.

DEUX COUPS DE REVOLVER

Mais l'affaire n'était pas terminée. Maximilien Duquenois et Alexandre Piquette, c'est ainsi que les plaignants nomment les apaches, se précipitèrent sur la porte d'entrée qui vola en éclats.

C'est alors que J.-B. Steyer, saisissant un revolver, tira, comme avertissement, un premier coup dans la direction de la porte d'entrée.

Les badauds se retirèrent pour venir assister à l'attaque.

Ils furent salués par un nouveau coup de revolver qui attira la police.

On s'attend à leur arrestation, car les agents qui les connaissent, se sont mis aussitôt à leur poursuite.

Terrible scène de famille

Une femme, fatiguée des violences que lui fait son mari, porte plainte contre lui.

— En rentrant à son domicile, elle repoussa un coup de pied dans le ventre.

Nous nous trouvions au commissariat lorsque la pauvre femme, accompagnée d'une de ses filles, vint se plaindre des mauvais traitements que son mari lui faisait subir.

Charlemagne Fiévet, qui habite rue Ma Campagne, au numéro 57, exerce la profession de fraudeur, lorsque, par hasard, il travaille.

LA VIE EST IMPOSSIBLE

La pauvre femme sortait du poste, lorsque nous pûmes la rejoindre. Navrée, elle ne savait si elle devait rentrer chez elle.

Depuis fort longtemps — ce sont ses propres paroles que nous rapportons — il n'est absolument impossible de vivre auprès de son mari.

Nous avons des logeurs, ils les chasse; nous avons du travail, il ne veut pas le faire et nous empêche de nous occuper. Il boit et, lorsque par hasard il consent à se repaître à l'ouvrage, il revient, le jour de la paie, les poches vides et l'estomac plein de liquide.

Il cherche à détourner ses enfants de l'école où je les envoie chaque matin et, hier encore, en trouvant deux rue du Moulin, il voulut les enlever avec lui.

Les larmes aux yeux, la malheureuse femme ne cessait de répéter:

« C'est épouvantable. La police est impuissante car, tout ce qu'il me fait subir ne tombe pas sous le coup de la loi. C'est chez nous qu'il frappe. Il n'y a rien à faire. Cependant, un de ces jours, si arrivera une mauvaise histoire. »

LA MAUVAISE HISTOIRE

La pauvre femme ne savait pas si bien dire. La « mauvaise histoire » devait se produire dans la soirée même, à sa rentrée au domicile conjugal.

Le mari connaissait-il la démarche de sa femme au commissariat? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que, le lendemain, éclata dans son arrivée, scène qui devait ouvrir de funestes conséquences pour l'un comme pour l'autre, puisque si Rosalie Fiévet est au lit, son mari, couché sur la planche du violon, attend son transfert à Lille, où il sera aujourd'hui même.

PAR LES CHEVEUX

Nous l'avons dit, elle entraînait lorsque Charlemagne, se jeta sur elle. Il la saisit par les cheveux et la traîna jusque sur le trottoir.

Là, prenant à deux mains la chevelure de sa femme, il la releva et lui flanqua — le mot est exact — un formidable coup de pied dans le ventre.

Le docteur Bantigny appelé aussitôt, a donné les premiers soins à la victime dont l'état est très grave.

Elle est enceinte et on peut craindre de sérieuses complications.

MERCREDI 22. Réclame aux Galeries Lilloises

Mercredi 22. Réclame aux Galeries Lilloises: Draps toile fine sans couture, jours fantaisie, 3^e x 2^e, le drap 6.10. Le même, 3^e x 2^e, 5.71-4.

UNE AGRESSION ?

Dimanche, vers six heures du soir, Jean-Baptiste Poemalaert, demeurant rue Bayard, est venu trouver le commissaire de permanence.

« Je revenais de Leers, dit-il, lorsque j'ai fait la rencontre d'un individu qui m'a demandé si je n'avais rien pour la douane. Sur ma réponse négative, il m'a répondu: « Donne-moi quarante sous ou je te fiche à l'eau ». Je me trouvais à ce moment le long du canal ayant en main une tenaille. Je lui en ai porté un coup à la figure. La personne est tombée sur le sol en appelant du nom de son ami, nommé Louis, qui s'est précipité sur moi. Je lui ai porté un coup de pied en pleine poitrine et il a pris la fuite. »

Ayant raconté aux douaniers ce qui s'était passé, ceux-ci ont ouvert une enquête et je vous prie de vouloir bien la continuer avec eux.

Deux agents envoyés sur les lieux n'ont trouvé aucune trace de personne.

POUR SE CHAUFFER

Dimanche soir à six heures, l'agent Fofet s'est rencontré, rue Desnois, un individu qui portait un sac. Posséssive, il s'a pu être raté, mais il s'est laissé aller sur le pavé. Il contenait vingt kilos de charbon qu'il avait dû voler à la gare du Pile.

LE MARCHÉ A TERME

On nous communique la note suivante: « Le syndicat des négociants en déchets de Roubaix-Tourcoing, réuni en assemblée générale, décide à l'unanimité des membres présents, de joindre sa protestation à toutes celles déjà faites, contre les excès du marché à terme. »

terme de Roubaix-Tourcoing, et d'intervenir soit pour la suppression de ce marché, ou tout au moins pour une réglementation sévère qui en éloignerait la spéculation et les joueurs.

CHEZ LES PAVEURS

Les ouvriers paveurs au ciment de Roubaix et Tourcoing, ainsi que les ouvriers au sable et ceux qui travaillent au bois de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, ont décidé de se mettre en grève à cause d'une diminution de salaire que la corporation des entrepreneurs de Roubaix-Tourcoing et des environs veut faire subir à ses ouvriers; diminution qui n'est aucunement justifiée, car les entrepreneurs n'ont pas à subir la concurrence étrangère, tous les travaux de pavage étant toujours exécutés sur les lieux.

Ci-joint la différence des prix, c'est-à-dire des diminutions imposées.

Pose de bordures, le mètre courant, 0.05. Ces diminutions étant faites au moment le plus pénible pour cette corporation, les patrons n'ayant aucun souci des services rendus par leurs ouvriers pendant l'année 1907 et voulant absolument combattre le syndicat ouvrier paveur. Ce syndicat étant à son début, les camarades qui font partie de la classe ouvrière apportera à ce syndicat les gros travaux qui sont nécessaires pour combattre le syndicat patronal.

FANFARE & LA PAIX

Répétition générale mercredi 22 courant. Mise au point de plusieurs nouveaux morceaux. On commencera à huit heures et demie précises. A huit heures, examen pour les clairons aspirant à faire partie de la société.

EN MÊTANT DU CHARBON

On a conduit, hier à l'Hôtel-Dieu, une pauvre femme qui avait la misère et la fièvre. Delphine Monnier, qui est âgée de 76 ans, s'apercevant que son feu commençait à baisser, voulut l'alimenter en y mettant un peu de charbon.

Victime d'un éblouissement, elle tomba sur le parquet, se faisant une blessure jugée peu grave sur le moment. Son état ayant empiré, le docteur Lecat qui la soigne, lui a donné le billet qui l'amène à l'hôpital dans l'après-midi du 20 janvier.

UNE ECHELLE ENLEVÉE

M. Florentin Vandorsclaere, entrepreneur de peinture, se faisant une blessure au bras en se commettant à descendre une échelle, contre un individu inconnu qui, samedi dernier s'est présenté chez lui pour emprunter une échelle au nom d'un commerçant du quartier.

Depuis lors, l'emprunteur n'a pas reparu et le commerçant a dû répondre de son prêt.

« Je n'ai rien demandé, je n'ai rien fait demander, dit-il.

Le commerçant a raison. C'est pourquoi on recherche celui qui s'est servi de son nom pour voler un objet valant 25 francs.

LE FEU

Hier soir, vers huit heures, un commencement d'incendie, rapidement éteint par les ouvriers aidés des sapeurs-pompiers, s'est déclaré dans le séchoir de l'usine A. Lepoutre et Cie, rue de la Redoute.

Les dégâts, évalués à quelques centaines de francs, consistent en boîtes de laque consumées par suite d'une surélévation de température.

Actuellement exposition de BLANC et LINGERIE aux Galeries Lilloises.

LES MENDIANTS

Marie Leclercq, femme Louis Nys, âgée de 45 ans, ménagère, demeurant 15, boulevard d'Haillu, s'est vu dresser procès-verbal pour emploi à la mendicité de son fils, François Nys, âgé de dix ans, lequel fut surpris hier matin, par un agent, demandant l'aumône, rue de la Redoute.

Même accident est arrivé à Antonine Ballard, femme Arthur Balcourt, âgée de 20 ans, soignante, demeurant rue de l'Alma, fort France.

— Enfin, Julia Créteur, 14 ans, sans profession, rue des Fossés, a été pincée à ce même temps que son père et cela pour le même motif que les autres.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

UN MANŒUVRE BLESSE. — Chez MM. Brucy et Grau, M. Alfred Fauvarque, 35 ans, manoeuvre, demeurant rue de Leers, à Leers, a été blessé au médus gauche, par suite de la chute d'une poutre de fer.

15 jours de repos.

ENTRE L'EQUIASSE ET LE BATTI. — A la société anonyme l'Alma, M. Jules Duprez, 47 ans, dessinateur, demeurant rue du Fontenoy, 12, a eu le bras droit comprimé entre l'échelle et le batti de son métier.

20 jours de repos.

BLES-CUISSE. — A la coopérative « La Paix », M. Gustave Rambau, charbonnier, demeurant rue Rollin, 9, a été contusionné à la cuisse gauche, en heurtant son métier.

15 jours de repos.

CHUTE D'UNE PIÈCE DE FER. — Chez MM. Pignatier et Brégi, M. Jules Filcaut, manoeuvre, demeurant rue de Roubaix-Barry, à Wasquehal, a été blessé au pied gauche par suite de la chute d'une pièce de fer.

15 jours de repos.

EN HEURTANT SON METIER. — Chez MM. Paul Prouvost frères, Mlle Océane Lemaître, demeurant rue de Gondé, s'est fait une plaie au médus gauche, en heurtant son métier.

15 jours de repos.

EN NETTOYANT SON METIER. — Chez Carvois-Mahieu, le jeune Henri Witebolle, 12 ans, manoeuvre, demeurant rue Dumortier, cour Juvénile, 3, a été blessé à la main droite en nettoyant son métier.

15 jours de repos.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 20. — On a coté ce matin en Bourse: 5.35 janvier, 5.25 février, 5.20 mars, 5.17 avril, 5.17 mai, 5.15 juin, 5.15 juillet, 5.15 août, 5.15 septembre, 5.10 octobre, 5.07 novembre, 5.07 décembre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi: 5.000 kilos sur février à 5.25, 10.000 sur janvier à 5.25, 10.000 sur mars à 5.17, 10.000 sur avril à 5.17, 10.000 sur mai à 5.15, 10.000 sur juin à 5.15, 10.000 sur juillet à 5.15, 10.000 sur août à 5.17, 10.000 sur septembre à 5.12. Total: 80.000 kilos.

ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX du 20 janvier 1908

Naissances. — Raymond Delanoy, rue Blanchemalle. — Pierre Pottier, rue Blanchemalle. — Pierre Despreux, rue des Longues-Haies, cour Flamand. — René White, boulevard de Paris, 51. — Marie Deconinck, rue Blanchemalle. — Lucienne Pasquet, boulevard de Cambrai. — Fernand Vandamme, rue Blanchemalle. — Marcel Messon, rue du Collège, 127.

Décès. — Adèle Corneille, 85 ans, ménagère, rue du Fresnoy, 34. — Sophie Senten, 80 ans, propriétaire, rue de la Chapelle, 127. — Jean Massé, 87 ans, retraité, rue Blanchemalle. — Frédéric Hélandt, 69 ans, appretier, rue Blanchemalle. — Marie Thieffry, 34 ans, ménagère, rue Blanchemalle. — Antoinette Lancelotti, 15 ans, boulangère, rue Blanchemalle. — Emilie Monnier, 23 ans, employée de commerce, rue Massé, 35. — Adèle Leclercq, 62 ans, ménagère, rue de la Polémologie, 62.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAU: 1, rue de Roubaix

CHEZ LES BOUCHERS

Comme nous le faisons présenter, il s'est en vain que les gros bouchers réunis en syndicat essaient d'imposer leur loi à leurs modestes concurrents et aux consommateurs. De toutes parts des protestations s'élevaient, mais il ne suffit pas de protester, il faut répondre à des actes par des actes. Si les consommateurs veulent vraiment obtenir, comme par le passé, d'étranges et primes, ils n'ont qu'à boycotter à leur tour les membres du syndicat.

Les fournisseurs infligeront alors aux gros bouchers le traitement qu'ils infligent aux petits. Ce sera simple et radical.

Il importe de ne pas se borner à de platoniques récriminations. Tant qu'il n'y aura que de mots proférés, les membres du syndicat continueront à se rir de leurs clients et à ruiner leurs rivaux. Leur burlesque tribunal se réunira à nouveau. Des vivants seront chantés et le champagne coulera, ce pendant que les pauvres ne pourront plus acheter la moindre portion de viande nécessaire à leur santé.

Nous croyons savoir que les petites échelles ou la justice est parodiée par des individus impudents, pourraient avoir une sanction. Cette question sera réglée par les autorités de ceux qui prétendent réaliser à leur santé.

Le public, celui qui paie, qui paie très cher, dont on se moque tout en le considérant comme quantité négligeable, le bon public fatigué par les membres du syndicat, fera son devoir. Il choisira des fournisseurs et se détournera de ceux qui prétendent réaliser à ses dépens des bénéfices outranciers.

UNE JEUNE FILLE SOUS UN CAMION

Hier soir, à 6 heures 15, une jeune fille de 19 ans, Mile Léonie Manjean, doubleuse, rue des Marolles, 118, revenant de son travail accompagnée de ses deux sœurs, Elle traversait le Grand-Place en attendant que le roulement d'un camion qui venait à grande allure derrière elle.

Atteinte par le cheval, elle roula sur les pavés; les roues du lourd véhicule lui passèrent sur le corps. Relevée par des passants, elle fut transportée à la pharmacie Cappelle.

Le docteur Duquenois arriva peu après et visita la jeune fille. Celle-ci n'était que légèrement atteinte. Elle était blessée au pied droit et perlat en outre quelques contusions.

Elle a été conduite en voiture à son domicile. A moins de complications imprévues, quelques jours suffiront à son rétablissement.

A L'INSTITUT SEVIGNE

La réunion de dimanche fut parfaite: on dansa, on chanta, ce fut charmant.

LA GREVE DE LA FILATURE LORDAIN

Aucun incident ne s'est produit au cours de la journée de lundi. Il n'y a pas eu d'entrevue.

LES POIVROTS

Désiré Dessauvages, 44 ans, rattacheur, rue Laperouse, cour Dhaluin, étant ivre, s'est rendu lundi matin chez sa femme et lui a fait une scène si violente que les voisins ont requis l'agent Voet.

Le poivrot lapagueur a été arrêté et conduit au poste.

EXPLOIT D'HOMME IVRE

Mme Henry Cardon, cabaretière, rue St-Jacques, 11, recevait hier matin la visite d'Arthur Liebrecht, 30 ans, rattacheur, rue de Madagascar, 28. Comme le visiteur était ivre elle le mit à la porte. Liebrecht s'en gâcha sortit de l'estaminet pour rentrer chez lui. Il était à peine dehors qu'il fut rejoint par Thiempont, accompagné de plusieurs individus, qui lui portèrent des coups de poing et de barre de fer.

M. Verhaeghe, bien que blessé, put rentrer chez lui, mais la fureur de Thiempont ne fut pas calmée. Il passa sa colère contre la fenêtre de la maison Verhaeghe et brisa trois carreaux.

Les dégâts, tant pour la fenêtre que pour les vitres ont évalués à 20 francs. Plainte a été déposée à la police.

LES POCHARDS.

Les gardes de Watteaux ont dressé une contravention à la charge de Lambrecht, 24 ans, ouvrier agricole, demeurant rue Faidherbe, à la ferme Dhaluin, qui était en état d'ivresse.

MORT DE CHEMIN DE FER DU SARDIN

M. J. Thérin, maître, a rapporté à M. le préfet du Nord la demande déjà faite au mois d'août dernier, par l'administration municipale de Watteaux, tendant à ce que la compagnie du chemin de fer installe une garde-barrière dans la maison construite à cet effet au passage à niveau de la tannerie, là même où s'est produit l'accident.

ÉTAT-CIVIL du 17 janvier 1908.

Naissances. — Marie Martin (Petit Ternaux), Ernest Thérin, rue Carnot, cour Contoux, 2. Publications. — J.-Bte Delescluse, rattacheur, et Isabelle Vanhecke, trieuse. — J.-Bte Crohan, tailleur de pierres et Marie Tondy, ménagère. — Kiebler Decuyper, tisseur et Adèle Chapitre, soignante. — Eugène Berry, douanier en retraite et Marie Lepoutre, cabaretière. — Maurin Jean-Paul, représentant de commerce et Marie Foc, sans profession.

Décès. — Marie Herinck, 45 ans, rue Grimonjont. — Désiré Castel, rue du Trou de Fouan. — Jules Rousseau, 1 an, rue Carulyrie. — Adrien Dépléchin, 7 ans, rue Saint-Lévin.

WASQUEHAL

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Vendredi matin, vers 7 heures, Thillo Charles, 31 ans, rmi occupé à la construction du pont du chemin de fer du nouveau boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, a reçu un coup de marteau sur le médus de la main droite, 10 jours de repos.

Au même chantier, Rivière Victor, 21 ans, parier, demeurant à Fives-Lille, a reçu d'un marteau un coup de marteau sur la paupière inférieure droite, à 6 jours de repos.

M. Chevalier, employé, conseiller. Durieux Pierre s'est fait une plaie avec décollement de l'ongle du pouce de la main gauche en maniant des tonneaux, 12 jours de repos. Docteur Butin.

LEERS

LA FRAUDE. — Le sous-brigadier des douanes Henri Demally et le proposé Séraphin Lallemand, ont arrêté hier, à 2 heures et demi, après une poursuite de 800 mètres, les nommés François Calle, 19 ans, rattacheur, demeurant à Lille, rue du Vieux-Faubourg, 60, et Ferdinand Noe, 17 ans, manoeuvre de maçon, demeurant à Croix, rue du Crêchet, cour Beaucourt, 10.

Ils portaient ensemble 40.500 allumettes et 34 kilos de tabac d'une valeur totale de 715 francs 50.

PRINCESSE MAKOKO

Parfum nouveau Victor Valadier

Lille

Les prix à la Société Industrielle

Concours de langues étrangères. — Langue anglaise. — Employés. — 1er prix, MM. Gauthier, une prime de 50 francs; 2^e Duvalel, une prime de 25 francs.

Élèves (enseignement supérieur). — 1er prix, MM. Gondry; 2^e, Thorel; 3^e, Delormes; 4^e, Bireben; 5^e, Druenne.